

justice ; cette loi sainte et parfaite qui oblige tous les hommes sans distinction de races, de temps ni de lieux, qu'est-elle, sinon la vraie religion, pure expression de la raison et de l'intelligence divines, à laquelle s'appliquent exclusivement ces caractères vénérables d'antiquité, d'universalité, de sainteté, d'immutabilité, que célèbrent de concert les poètes et les philosophes ? Les vérités primitivement révélées n'étaient pas disparues tout entières dans la nuit du polythéisme, comme nous l'avons établi ailleurs, et il est évident que les auteurs que nous venons de citer n'avaient point en vue les cultes païens lorsqu'ils louaient en termes si précis ce qui fait justement défaut dans les théodicies orientales, grecque ou romaine.

Si l'on en doute encore, qu'on consulte Cicéron ; il nous apprendra que c'était le sentiment des Platoniciens, des Stoïciens et de tous les penseurs, les Epicuriens seuls exceptés, que "la loi n'a point été une invention de l'esprit humain, ni un règlement établi par les différents peuples, mais quelque chose d'éternel, c'est-à-dire une manifestation de la sagesse de Dieu dans le gouvernement du monde ; que la loi, ainsi conçue, est non-seulement aussi ancienne que tout peuple et que le genre humain lui-même, mais qu'elle est co-éternelle au Dieu qui gouverne le ciel et la terre ; qu'elle n'a pas commencé à être une loi quand on l'a écrite, mais qu'elle était loi dès sa naissance, et qu'elle a pris naissance avec la pensée divine : en un mot, que la loi véritable, la loi qui légitimement ordonne et défend, n'est autre que la droite raison du plus grand des Dieux." Et il ajoute : "Elle détermine la distinction du juste et de l'injuste, conformément à la souveraine nature des choses, et c'est d'après elle que les lois humaines punissent les pervers, protègent et défendent les bons."

Qu'on interroge l'histoire et les monuments de la tradition, on verra que, partout et toujours, la religion a été le principe en même temps que la sanction du droit et la règle des devoirs, l'unique code de morale pour les peuples, le lien propre à unir les individus dans la famille, et les familles dans l'Etat. Jamais on n'a oublié que s'attaquer à elle, c'est par là même conspirer contre la société qu'elle résume et gouverne.

Un des maîtres de l'école socialiste, Pierre Leroux, nous fournit un témoignage inattendu à l'appui de cette opinion.

"A l'origine, dit-il, chez tous les peuples du monde, nous trouvons la législation si intimement unie à la religion, qu'elle semble en être uniquement un corollaire et en dépendre. Partout les lois civiles sont nées et ont grandi au sein des dogmes religieux. Tous les anciens codes commencent par des dogmes de ce genre : tous les peuples ont débuté dans leur législation comme le poète